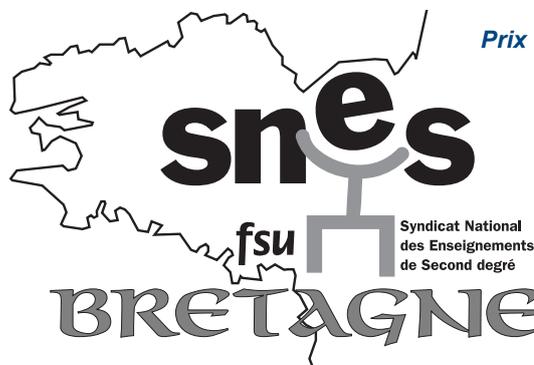


**INFO  
FLASH n°1**



## GRAND CHAMBOULE TOUT DANS LES CIO !

Le ministère envisage de limiter l'intervention des COPSY aux seuls élèves à besoins éducatifs particuliers. Or, pour tous les élèves, le travail approfondi sur l'aide à l'adaptation et la contribution à la réussite scolaire, en amont est nécessaire. Il est la condition pour que le conseil ne se réduise pas à un constat d'impossibles, et à de la soumission au futur le plus probable et aux déterminismes de tous ordres. La projection dans l'avenir ne va pas de soi pour tous les élèves. C'est bien le rôle du COPSY que de la favoriser en particulier pour en faire un levier de réussite.

### Les enseignants directement touchés...

Le Ministère a confirmé qu'il était bien envisagé de limiter le périmètre d'action des COPSYS, aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Il s'agirait d'ouvrir l'horizon pour un travail plus partagé, notamment en direction de l'enseignement supérieur. « **On élargit la perspective pour les personnels** » a souligné JM Blanquer (Directeur Général de l'Enseignement Scolaire) : « **Ils seront réinvestis d'une mission renouvelée** ». **Le COPSYS est, selon lui, dans une position charnière, c'est « un ensemble qui peut favoriser la projection dans l'avenir mais au même titre que tout éducateur. Tous les éducateurs ont cette capacité ».** Il ne s'agit pas, a ajouté le Directeur, d'externaliser sur un personnel spécifique mais de responsabiliser tous les acteurs. »

On peut difficilement être plus clair ! Il s'agit bien de la poursuite de la même logique : transférer sur les enseignants, notamment au travers de l'accompagnement personnalisé, le rôle de conseil direct auprès de tous les élèves, sans bien sûr aucune formation spécifique. Pendant ce temps, les COPSYS serviraient de ressources pour les cas les plus épineux ou de conseillers techniques des chefs d'établissements.

### Le service dématérialisé :

**« vous avez demandé un conseil ? Ne quittez pas, un conseiller va vous répondre. »**

Le SNES avait rencontré le 20 Avril, B Saint-Girons, avant son départ en tant que Délégué Interministériel à l'Orientation. Celui-ci semblait considérer alors que la participation des services au service d'orientation dématérialisé (SDM) se situerait au niveau d'une réponse aux demandes des collégiens et des lycéens, transitant par cette plateforme ou par la plateforme de l'ONISEP. Il ne semblait pas envisagé, de fondre les CIO dans des structures uniques, ni d'étendre le champ de compétences des COPSYS au conseil approfondi auprès des adultes. Ce n'est manifestement pas l'option prise par le MEN qui, en l'absence de données précises préfère laisser l'éventail très ouvert plutôt que protéger la spécificité de des missions et du rôle du CIO.

Le ministère envisage, sur le temps ainsi dégagé, de faire intervenir les COPSYS sur des plateformes téléphoniques, à l'image de ce qui se passe à pôle-emploi (ex ANPE). On peut considérer que tout reste possible : le recours à des COPSYS pour répondre sur les plateformes du service d'orientation dématérialisé, peut être en plus des 6 plateformes régionales de l'ONISEP, et pour recevoir des adultes et leur donner des conseils approfondis, manifestement bien au delà de ce qui est fait aujourd'hui dans les CIO du point de vue du nombre, de la nature et du champ de l'intervention.

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré  
24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes - Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64  
mail : s3ren@snes.edu - site internet : www.rennes.snes.edu - CPPAP : 1110 S 05594  
Directrice de la publication : Christelle Carnet - Réalisation / PAO : Pamela Deline.  
Imprimé par nos soins sur papier aux normes PEFC et FSC - Développement durable

## REAGIR D'URGENCE !

**Le projet ministériel correspond à une transformation radicale du service public d'orientation de l'Education nationale et à un transfert des missions des COPSYS vers les enseignants.**

**L'action engagée par les COPSYS depuis plusieurs semaines doit s'élargir à l'ensemble des personnels.**

**Le SNES académique vous invite donc :**

- ⇒ à renvoyer la pétition ci-jointe, avant le 4 juin à Monsieur le recteur d'académie ( au S3?)
- ⇒ à faire voter une intervention en CA pour informer les élèves et leurs parents
- ⇒ à participer au rassemblement intersyndical du vendredi 4 juin à 15h30

**ENSEIGNER, ORIENTER, deux métiers différents et complémentaires, deux métiers qui s'apprennent !**

# **Pétition à SIGNER et FAIRE SIGNER MASSIVEMENT**

et à retourner au S3 de Rennes, 24 Rue Marc Sangnier 35700 Rennes ou par fax au 0299369364

## **Courrier des enseignants au Recteur et au Ministre**

Les enseignants du collège/lycée ..... de .....ont pris connaissance du projet de texte concernant les missions des conseillers d'orientation-psychologues. Ils constatent qu'après la mise en place des « entretiens d'orientation » et de la réforme des lycées qui transfère sur les enseignants les missions des Copsy au travers des dispositifs d'accompagnement personnalisé et de tutorat, ce texte limite l'intervention des conseillers d'orientation-psychologues aux seuls « élèves rencontrant des difficultés spécifiques importantes » : élèves décrocheurs, nouvellement arrivés en France ou handicapés.

Ils protestent contre une telle évolution, contraire à l'intérêt des équipes et des élèves. En effet, de par leur position et leur qualification de psychologue, les conseillers d'orientation-psychologues peuvent apporter un éclairage sur les difficultés rencontrées par les élèves et les aider à construire leur projet d'orientation. Ils constituent donc un point d'appui essentiel pour les professeurs principaux dans les échanges et le dialogue avec les familles.

En outre, les conseillers d'orientation-psychologues sont une ressource importante par leurs connaissances des procédures d'orientation et d'affectation et du secteur scolaire dans lequel ils interviennent. De même, le CIO, service public de proximité de l'éducation nationale, gratuit, qui délivre une information fiable et pluraliste est bien identifié par les familles et les enseignants.

Pour remplir leur rôle, les professeurs principaux et les équipes pédagogiques ont besoin de l'appui de conseillers d'orientation-psychologues suffisamment disponibles pour connaître les élèves et travailler en amont des décisions.

Ils tiennent donc à alerter le Recteur et le Ministre sur les conséquences très négatives pour les établissements mais aussi pour les élèves et leurs parents, de projets qui décentreraient l'action des conseillers d'orientation-psychologues vers un public extérieur à l'éducation nationale. Si les missions de ces personnels devaient être modifiées dans ce sens, les professeurs principaux et plus largement les enseignants auraient à assumer seuls la définition et le suivi du projet d'orientation de chaque élève, chose à laquelle ils n'ont pas été formés.

Face à ce recul, ils demandent bien au contraire une augmentation significative du nombre de conseillers d'orientation-psychologues et le maintien de tous les CIO dans l'Education Nationale.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>